

Premières tendances des finances locales : situation au 31 décembre 2009

Cette publication présente la situation des comptes des collectivités territoriales arrêtés au 31 décembre 2009 comparés aux données du 31 décembre 2008. Les données 2009 figurant dans cette note ne sont pas définitives : des opérations relatives à cet exercice seront encore comptabilisées au cours du mois de janvier 2010. Les commentaires sont effectués à partir des données des budgets principaux.

Au 31 décembre 2009, les **charges de fonctionnement** progressent pour toutes les catégories de collectivités, mais marquent un ralentissement sensible par rapport à 2008, confirmant ainsi la tendance relevée sur les neuf premiers mois de l'exercice. Elles augmentent ainsi de +5,0% pour les départements (contre +7,2% en 2008), de +4,6% (contre +8,3% en 2008) pour les régions. Pour ces deux types de collectivités, les frais de personnel restent dynamiques, même si leur croissance est moindre que celle enregistrée au cours de l'exercice précédent. Pour les communes, une progression des charges de fonctionnement de +1,5% est observée en 2009 contre +3,6% en 2008. La progression modérée des achats et charges externes, et dans une moindre mesure, des frais de personnel explique ce ralentissement.

Les groupements de communes voient leurs dépenses augmenter dans les mêmes proportions que sur l'exercice précédent (+6,6% en 2009 et +6,4% en 2008). Les frais de personnel sont particulièrement dynamiques (+10,3%) dans ces collectivités.

Les charges financières diminuent sensiblement pour toutes les collectivités : -15,1% en 2009 pour l'ensemble des collectivités territoriales après +10,5% en 2008. Cette évolution est la conséquence de la baisse des taux d'intérêts mais aussi du ralentissement de l'investissement observé depuis 2008.

Les **produits de fonctionnement** enregistrent une légère progression (+2,2%), en ralentissement par rapport à 2008 (+3,5% en 2008). Cette évolution est cependant à nuancer selon les collectivités. Ainsi, les produits des communes (+2,5% en 2009 contre +2,0% en 2008) et des groupements de communes (+5,8% en 2009 et 5,5% en 2008) enregistrent une progression comparable à celle de l'exercice précédent. En revanche, l'évolution des produits des départements et des régions reste positive, mais marque un ralentissement par rapport à 2008 (+0,9% en 2009 contre +3,7% en 2008 pour les départements, +1,3% en 2009 contre +6,8% en 2008 pour les régions).

Les impositions directes sont particulièrement dynamiques pour les communes (+5,2% en 2009 contre +3,9% en 2008) et pour les départements (+9,6% en 2009 contre 4,7% en 2008).

Ces évolutions compensent ainsi la baisse des impôts indirects et autres taxes pour ces deux catégories de collectivités (-1,6% pour les communes et -7,9% pour les départements).

Ces deux catégories de recettes connaissent une évolution positive pour les groupements de communes (+5,2% pour les impositions directes en 2009, +5,8% pour les impôts indirects) et pour les régions (+6,0% en 2009 pour les impositions directes, +1,1% pour les impositions indirectes).

Les **dépenses d'investissement** toutes collectivités confondues sont stables entre le 31 décembre 2008 et le 31 décembre 2009 (-0,2%), grâce au dynamisme de ces opérations au cours du 4^{ème} trimestre 2009. En effet, sur le seul dernier trimestre de 2009, les dépenses d'investissement ont été supérieures de plus de 10% à celles constatées sur la même période de 2008. Les effets de la mesure de versement anticipé du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) ont donc permis de conserver un niveau d'investissement proche de celui enregistré en 2008. (cf. encart).

Les **ressources d'investissement** progressent sensiblement du fait des versements anticipés du FCTVA dans le cadre du plan de relance de l'économie (+19,7% pour l'ensemble des collectivités) : +15,0% pour les communes (augmentation de 89,4% des attributions du FCTVA), +42,7% pour les départements (augmentation de 118,8% des attributions du FCTVA), +36,2% pour les régions (augmentation de 108,6% des attributions du FCTVA). Les groupements de communes¹, faiblement impactés par la mesure, voient leurs ressources d'investissement stagner (+0,3%).

**Le plan de relance en faveur de l'investissement des collectivités locales :
la mesure de versement anticipé du FCTVA**

Le FCTVA assure aux collectivités locales la compensation, à un taux forfaitaire, de la TVA qu'elles acquittent sur une partie de leurs dépenses réelles d'équipement. Le versement de la compensation est effectué avec deux années de décalage par rapport à l'année de la dépense¹.

Dans le cadre du plan de relance pour l'économie, la loi de finance rectificative pour 2009 a réduit à un an le délai de versement des attributions du FCTVA pour les collectivités qui s'engagent, par la signature d'une convention avec le Préfet, à augmenter leurs dépenses d'équipement en 2009 par rapport à la moyenne des exercices 2004 à 2007. Les collectivités signataires de conventions ont donc perçu, pour l'exercice 2009, les attributions de FCTVA dues au titre des dépenses des exercices 2007 et 2008. Cette réduction du délai sera conservée pour les exercices suivants si la collectivité respecte son engagement.

19.498 collectivités (parmi elles, 17.160 communes, 90 départements et 23 régions), ont signé une convention et se sont engagées à augmenter leurs dépenses d'équipement par rapport à leur moyenne des exercices 2004 à 2007.

**Evolution des dépenses d'équipement des collectivités (budgets principaux et budgets annexes)
entre décembre 2008 et décembre 2009 selon leur engagement dans le plan de relance**

Ensemble des collectivités	Collectivités signataires	Collectivités non signataires
-2,7%	4,3%	-15,1%

Ces résultats ne doivent pas être considérés comme définitifs au titre de l'exercice comptable 2009 car des opérations seront encore comptabilisées en janvier 2010 au titre de l'exercice 2009 (journée complémentaire).